

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION ET
INSCRITE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DECISION DU MAIRE N° : 2025_DM_050

OBJET : Signature d'un avenant n°3 au contrat d'assurance flotte automobile n° C2023-7958 avec SMACL ASSURANCES,

Nous, Maire d'AUREC SUR LOIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, et notamment son alinéa n° 6,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2022 portant sur l'attribution des marchés d'assurance,

Vu le contrat Flotte Automobile, prenant effet au 1^{er} janvier 2023, passé avec la société SMACL ASSURANCE,

Considérant l'achat et le retrait de véhicules sur une partie de l'année 2024 et sur l'année 2025,

DECIDONS :

Article 1 :

Il est décidé de passer avec la Société SMACL ASSURANCES, un avenant n° 3 au contrat d'assurance Flotte Automobile n° C2023-7958, pour des retraits et ajouts de véhicules sur une partie de l'année 2024 et sur l'année 2025, et ce conformément au document annexé au présent.

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 10 novembre 2025

Le Maire,
Claude VIAL

